

VILLE D'APT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pigeonniers contraceptifs Bilan des six premiers mois de mise en service

De nombreux centres villes en France comme ailleurs sont affectés par la prolifération des pigeons et leurs nuisances sur les bâtiments et l'espace public en général. Pour réduire ce phénomène, la Ville d'Apt a choisi d'installer deux pigeonniers qui ont bénéficié du soutien du programme Leader. Ces pigeonniers contraceptifs ont pour objectif de favoriser la coexistence de la nature en ville, de réduire les nuisances liées aux pigeons et de réguler leur population. Au terme des six premiers mois de mise en service, l'opération s'avère tout à fait positive. L'occasion de rappeler que le succès de ce dispositif repose sur le respect de quelques consignes simples.

Une solution éthique et durable

De multiples avantages. Cette solution innovante qui a déjà fait ses preuves dans d'autres communes a été privilégiée en raison des multiples avantages qu'elle présente tant sur le plan de l'environnement, que de la santé publique ou encore du bien-être animal. Par le biais de la régulation des populations de pigeons, cette solution qui repose sur le principe d'une gestion durable et éthique évite de recourir à des solutions létales.

Comment ça fonctionne ? L'installation du pigeonnier contraceptif à un endroit stratégique a pour objectif de fixer une population de pigeons dans un lieu où ils sont moins gênants. Ils sont nourris exclusivement à l'intérieur du pigeonnier ; le contrôle de la reproduction s'effectuant par la stérilisation d'une partie des œufs. Cette technique permet de réduire le nombre habituel de couvées annuelles (6 à 8 par an) à une seule par an, de contrôler la reproduction et de réguler ainsi la population de pigeons.

La responsabilité collective comme clef du succès. Le bon fonctionnement et succès d'un pigeonnier repose sur 3 paramètres :

- Le choix du lieu d'implantation : à proximité des populations existantes, idéalement dans un espace vert.
- La responsabilité des habitants : attirer et nourrir les pigeons est à la fois une cause d'insalubrité publique et une pratique interdite. Pour le bon fonctionnement du pigeonnier, il est essentiel de ne pas introduire des aliments dans leur abri.
- La responsabilité des propriétaires et des syndicats : éliminer les sites de nidification dans les bâtiments mal entretenus (greniers, tourelles, toitures, etc.)

